

RÉSOLUTION AG 13/54-VIT

DÉFINITION DU RAISIN DE TABLE, AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE TECHNOLOGIE, NORMALISATION ET COMMERCIALISATION DES RAISINS DE TABLE

LE COMITÉ DE L'O. I. V ,

Après avoir pris connaissance des travaux de la sous-commission pour la définition du raisin de table, l'amélioration des méthodes de technologie, la normalisation et la commercialisation des raisins de table,

A adopté à l'unanimité la définition du raisin de table suivante :

- « **Le raisin de table est le fruit de la vigne destiné essentiellement à la consommation en nature et produit par des cépages spéciaux ou cultivés à cet effet**»;

Et a décidé

- En ce qui concerne l'amélioration des méthodes de technologie, qu'il n'y avait pas lieu de mettre en discussion ce sujet, attendu qu'il s'agit là de techniques propres à chaque pays, voire à chaque région, qui ne peuvent être discutées sur le plan international;
- Quant à la normalisation et à la commercialisation des raisins de table, que dans le but d'établir une nomenclature internationale uniforme des cépages exportés, seule une liste des cépages à raisins de table destinés à l'exportation devait être prise en considération à l'exclusion des cépages destinés à la consommation intérieure;
- Qu'en ce qui concerne la norme de maturité, surtout pour les variétés précoces, soit pris en considération dans tous les pays, le rapport :

$$\frac{\text{Sucres (glucose et levulose) en g/l}}{\text{acidité en g/l d'acide tartrique}}$$

- Qu'il y aurait lieu d'entériner les recommandations faites par le groupe de travail

de normalisation des denrées périssables de l'O. N. U. concernant le classement qualitatif des raisins de table en trois catégories :

1. catégorie extra
 2. catégorie 1 ou choix
 3. catégorie 2 ou courant;
- Que, eu égard au fait que certains pays utilisaient pour l'expédition des raisins de table, des emballages bien particuliers en dehors des types préconisés par le groupe de travail de l'O. N. U., il convenait d'établir un questionnaire à adresser à chacun des pays exportateurs dans le but de préciser les types d'emballage les plus appropriés et d'établir une comparaison avec les travaux effectués par le groupe de travail de normalisation de l'O. N. U.